

Liberté

Egalité.

Canton de  
Triboung  
District de  
Guierre

Réponses aux questions relatives à l'état des Ecoles.  
Pour la Commune de Mérisue.

Rapports Locaux.

La Commune de Mérisue indépendante; compose seule une Paroisse de 47 Fuz ou Ménages. il n'y a aucun Hâtelier ni Maison d'artisans. Le Village ramassé réunit dans son Centre une Ecole de 30 Garçons et 18 filles. Cette Paroisse est voisine de celle d'Albeuve distance de 5 Minutes; et celle de Villars-Sous-mont distante d'un quart d'heure à l'opposé. Les trois Paroisses fournies de chacune leur école, se trouvent situées en ligne droite sur le Grand-Chemin: Mérisue au Centre.

50 Mai  
1799

instruction.

Dans l'Ecole de Mérisue qui doit se tenir toute l'année; un seul Régent enseigne à lire, écrire, l'Orthographe, la Grammaire, la composition, l'Arithmétique, le Chant par principe, la Morale, la civilité, la Religion, &c. &c.

Aucun livre élémentaire fixe n'a été en usage dans l'Ecole de Mérisue; chaque enfant portait son livre différent les uns des autres. Presentement, Le Maître actuel fait usage d'un abrégé de Grammaire et d'Arithmétique en manuscrit de sa composition; et d'un syllabaire suivi des leçons de morale composant les principales Vertus Républicaines. L'Arithmétique de M. Maignon y est aussi en usage.

L'Ecole se fait tous les jours deux fois dès les 6 heures du matin jusqu'à onze; et depuis midi jusqu'à la nuit, de 6 heures et 1/2. En hyver, une troisième école pour les Grands garçons dès les 6 heures de veille jusqu'à 9 ou 10 heures.

Dans la même Ecole; Les Enfants sont distribués en quatre divisions.

- 1° De la première Division, Sont les A B C daires.
- 2° De la seconde, Sont ceux qui épèlent, et commencent à lire.
- 3° De la troisième, Sont ceux qu'on exerce à la Lecture prononcée, et qui commencent à écrire, copier; apprenant l'orthographe, et les Eléments du Calcul.
- 4° De la quatrième Sont ceux qu'on exerce à la lecture réfléchie, et qui apprennent la Grammaire, la composition, l'Arithmétique le Chant, &c.



## Discipline de L'École.

Chaque Division réunit la même leçon. Tous ont le même Livre. Les Maîtres  
 disposent les rangs et imposent dans son école la calme le plus tranquille. Sous un  
 appareil sévère, et l'attention fixée de toute part; Le premier du rang commence  
 la récitation. Ceux-ci étant les plus avancés dans la lecture, je les fais lire tous  
 ensemble avec accord, ou deux-à-deux pour les accoutumer ensemble à une bonne  
 prononciation. Ensuite, chacun doit rendre compte de ce qu'il a lu, et du fruit qu'il  
 a tiré de sa leçon. En même temps, je leur fais distinguer les Noms et les Verbes  
 comme les Mots propres et déclinaisons, je leur explique le sens particulier  
 en leur faisant connaître de la manière que les expressions se lient avec les mots  
 pour en composer des phrases. C'est par ce moyen que je forme mes Elèves au style  
 d'écrire, et à lire avec jugement et avec goût.

Je leur fais tout d'un temps lire de leur leçon, les Verbes irréguliers et les  
 plus difficiles que je leur fais conjuguer de vive voix et pas écrit pour les  
 perfectionner dans l'Orthographe de principe.

Dans l'Orthographe d'usage, je leur fais dicté des thèmes et composés en  
 leur faisant répéter par cœur tous les Mots désignant le nombre des lettres et des  
 Syllabes.

Je m'attache particulièrement à leur expliquer les Vertus Républicaines que  
 je leur fais lire pour première leçon. par là, je forme l'esprit et le sens de mes  
 jeunes Elèves, en leur faisant connaître les Devoirs nécessairement attachés aux  
 qualités qui caractérisent le vrai Citoyen.

Dans la seconde leçon, je les fais également lire sur le traité d'arithmétique  
 du citoyen Maignon pour les former à la science du calcul. en même temps  
 qu'ils apprennent à lire, ils apprennent aussi à connaître les chiffres, à les  
 nombrer, à les assembler et à poser les règles qu'ils vont opérer de suite  
 à la plume.

Pendant que ceux-ci vaquent aux règles d'arithmétique, et qu'ils font leur compte  
 d'écrire, les thèmes, &c. La troisième division dans le même appareil, se prépare  
 pour la récitation. Le Maître récite la première leçon pour donner à ses Elèves  
 l'exemple d'une bonne prononciation, et d'une lecture bien faite.

Ceux-ci à leur tour, étant de la seconde Table, vont faire leur exemple, et  
 copient leur leçon pour se former à l'Orthographe d'usage, et apprennent de suite  
 la Numération, les règles de l'addition et Multiplication et toutes autres  
 connaissances qui doivent nécessairement précéder l'étude de l'arithmétique.

Ceux du second rang viennent dans le même ordre récite leur leçon et chacun  
 la répète de suite afin de répéter les fautes faites dans la lecture.

Ensuite, viennent les a b c daires se réunis au tour du Maître pour lire leurs  
 leçons. fixés sur le même Livre, je fais prononcer tous-à-tous, les lettres à l'un  
 les assemble à l'autre, dire des Syllabes à ceux-ci, lire des Mots à ceux-là &c.  
 et pour leur donner plus d'émulation je donne les premiers places à ceux  
 qui ont le mieux dit leur leçon.

Dans un procédé économique, je ne laisse point de vuide dans mon école; Tous les  
 moments sont remplis; chacun est occupé à l'ouvrage qui lui est désigné, mais  
 selon la diversité du tome et des firmes tanus. et si dans certains saisons  
 comme en hiver que l'école vient trop chargée et nombreuse, je choisis dans mon  
 école un ou deux auxiliaires pour enseigner sous mes yeux les a b c daires et  
 les catéchismes.



Chaque jour au Sortir de l'Ecole de l'Enfant, je ne manque jamais de donner à  
l'un de mes élèves un devoir à remplir à la maison dans leurs moments de loisir  
comme de copier les Leçons de l'Ecole, d'appliquer à l'étude de la Lecture  
respécie de l'écriture, de l'orthographe, de l'arithmétique, on fait une  
conjugaison de donc je corrige l'orthographe et la composition à l'école.  
C'est ainsi que je fais avancer mes élèves et les progrès qu'ils font chez eux en  
copiant leurs leçons ne cedent point en rien à ceux qu'ils font à l'école même.

Le Samedi, chacun doit produire l'ouvrage de toute la semaine sous voir  
le progrès qu'il a fait, il doit également produire le nombre d'exemples et de  
règles toutes vérifiées qu'il a du faire, fada de quoi il est obligé de se faire  
l'avis de l'avis toutes celles qui manquent. Ensuite on distribue les places  
pour la lecture et pour l'écriture; les premières places sont données au mérite  
celles de l'écriture sont nummrotées sub chacune des exemples.

C'est ainsi que par imitation les enfans font des progrès les plus rapides.

## Rapports Economiques.

Jusqu'à présent c'est un Chapelain fonctionnaire à Nérivine qui tenoit l'école  
de la Commune, il a toujours été établi par l'Evêque de Bourges.

Voici sa propre déclaration.

- " Le Chapelain de Nérivine, en vertu de la fondation d'André Castella
- " fondateur de la Chapelle érigée audit lieu en 1727 est tenu...
- " 1<sup>o</sup>... de dire les Messes Matinales et d'acquiescer les fondations d'icelle.
- " 2<sup>o</sup> De faire l'école aux enfans mâles de la paroisse.
- " Sous ce rapport les obligations et de ses énomies; le Chapelain jouit d'un
- " Bénéfice qui lui rapporte annuellement environ 300 Livres Suisse, y
- " compris une prose de terre qui peut rapporter deux Louis par an; la
- " Commune lui doit aussi le Droit de Communage estimé à 10 Livres Suisse
- " qui fait partie de son traitement pour l'école.
- " L'Evêque de Bourges en acceptant cette fondation a obligé le Chapelain
- " à des fonctions vicariales.

## Rapports de la Commune.

Quant à la manière dont l'école a été tenue à Nérivine jusqu'à présent son pecc  
son empressement pour l'ignorance où est plongé le peuple de cette Commune. Divers parti  
entiers, depuis de nombreuses réflexions ont fait des sacrifices pour avoir à leur propre  
un Régent de profession qui sache faire une école en règle pour avancer leur  
enfans. La Commune exprimant son vœu à ce qu'il y ait à Nérivine une  
bonne école a vu que celle de ce nouveau Régent se tenoit par faitement  
et que les enfans confiés à ses soins faisoient de jours en jours des progrès rapides  
a voulu s'engager provisoirement avec un traitement de 8 Louis que les  
particuliers de la Commune ont promis de compléter. Ce Régent n'étant pas payé suffisam  
ment, puisque le Chapelain n'offre de son côté que 24 Louis qui font partie  
de 8 Louis pour le déchargé nécessaire de l'école. On se propose de le  
Sage du Gouvernement pour déterminer la manière qu'on pourroit assigner



au citoyen Régent actuel un traitement convenable pour qu'il soit continué  
à l'égard de son Ecole comme il est exprimé au commencement de ce Verbal  
le tout son forment au Vœu du Gouvernement et d'après le mode qui  
sera établi pour les Ecoles.

### Rapports Personnels.

Louis Joseph Simonin Originaire Suisse, Né en Tranche-Comté  
âgé de 40 ans. Célibataire ayant 24 ans d'exercice permanent dans  
son état de Maître d'École établi provisoirement à Mérisne depuis  
le commencement de Décembre dernier. Sous la loi qui l'autorise à  
résider en Helvétie; précédemment reçoit au Landeron Comté de  
Neuchâtel. Ne tenait aucun autre Office à la Vocation de Régent  
d'École.

Plusieurs particuliers de Mérisne associés pour fournir une école  
fournissent aussi une chambre dans un vieux bâtiment délabré.  
auparavant le Dénésic du Chapelain, étoit chargé d'un logement  
pour l'école, mais le bâtiment du Dénésic de la Chapelle qui  
servoit aussi pour l'école a été incendié en 1791. Le dit bâtiment  
est à reconstruire; on a pour le faire environ 600 Livres provenant  
tant d'une collecte que des Epargnes pendant la vacance du Dénésic.

Double des Rapports de la commune de Mérisne  
relatives à l'état des Ecoles.

5<sup>e</sup> Mai 1799

Castella agent National

Simonin  
et Greffier Municipal

Claude Geinor Municipal

Jacque Joseph Geinor

Président de la Régie

Jacque Geinor